

Conseil communal de Rolle

Préavis municipal 2011-2016 n° 37 : rapport de la commission ad hoc relatif au crédit d'étude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons et deux-roues non motorisés à la gare CFF

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission ad hoc, composée de :

Mme Arlette Thentz
MM. Richard Lecoultre, président
Jean-Claude Bédert, rapporteur
Pierre Beck
Robert Damond
Giorgio Micello
Nicolas Walter (excusé)

s'est penchée, en date du 6 février 2013, sur le préavis municipal cité en marge.

Etaient aussi présents à cette séance Mme Françoise Tecon-Hebeisen, Municipale et M. le Syndic Jean-Noël Goël.

La Commission atteste avoir reçu tous les documents et informations utiles à l'étude de cet objet.

Le préavis a pour but d'anticiper et de préparer le développement futur du quartier nord de la gare sur la parcelle Schenk, ainsi que l'aménagement de la gare, respectivement à l'horizon 2017 (modification et allongement des quais) et à l'horizon 2030 (réaménagement de la gare proprement dite). La commune est impliquée car le quartier nord va se développer et c'est l'occasion unique pour pouvoir intervenir dans l'élaboration du passage sous-voie de la gare. Si on ne fait rien, le passage restera celui qui existe à l'heure actuelle, insuffisant pour l'affluence future. Il s'agit donc d'un investissement judicieux à valoir sur le futur développement du quartier Schenk.

La commune participe à 50 % des frais d'étude ; mais la convention, déjà signée, ne mentionne pas les frais de réalisation. La commission a pu prendre connaissance de la convention signée entre la Commune et les CFF pour le passage inférieur (PI) et la mise en conformité des quais à la gare de Rolle.

En bref, le financement à 50% du projet par la Commune est à tout le moins indispensable, sinon cette dernière n'aura jamais son mot à dire. En conclusion, la

commission à l'unanimité abonde dans le sens de la Municipalité et recommande au Conseil d'accepter ce préavis tel quel.

Conclusions

Vu le préavis 2011-2016 / N° 37 de la Municipalité du 18 décembre 2012,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 110'000.-- TTC correspondant à un montant forfaitaire du coût total estimé à Fr. 220'000.--, concernant l'étude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons et deux-roues non motorisés à la gare CFF ;
2. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte n° 4000.5090.0, intitulé « Etude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons et deux-roues non motorisés à la gare CFF » ;
3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans.

Rolle, le 16 février 2013

Au nom de la Commission ad hoc



Le président : Richard Lecoultré



Le rapporteur : Jean-Claude Bédert

- mixité piétons / vélos possibles si les fonctions sont clairement séparées (dans et aux abords de l'accès au PI à cordonner avec les aménagements urbains

